



L'économie sociale en Europe

En partenariat avec Confrontations Europe

Mercredi 14 novembre 2012

18h30-20h00

L'économie sociale et solidaire est considérée par la Commission européenne ainsi que par le gouvernement français comme un des axes importants, à la fois pour renforcer la démocratie dans les entreprises et pour participer à un meilleur développement économique.

Événement organisé à l'occasion de la 5^{ème} édition du Mois de l'économie sociale et solidaire et des Journées du livre européen et méditerranéen (13 au 20 novembre 2012) avec l'Association Jean Monnet.

Avec la participation de **Philippe FREMEAUX**, éditorialiste au magazine Alternatives économiques et auteur du livre *La nouvelle alternative ? Enquête sur l'économie sociale et solidaire*, et **Nicole ALIX**, administratrice déléguée en charge de l'économie sociale, Confrontations Europe.

Le débat a été animé par **Jean-Claude AUGE**, coordinateur et créateur des Journées du livre européen et méditerranéen.

Introduction par Jean-Claude AUGE

***Philippe FREMEAUX**, éditorialiste au magazine Alternatives Economiques, vient de publier un livre intitulé « La nouvelle alternative, enquête sur l'économie sociale et solidaire ».*

***Nicole ALIX** est engagée depuis plusieurs années dans l'économie sociale. Elle est actuellement administratrice déléguée à l'économie sociale et solidaire à Confrontations Europe.*

Le débat s'organise autour de deux thématiques :

- 1. Un état des lieux de l'économie sociale et solidaire,*
- 2. Les perspectives pour l'économie sociale et solidaire.*

1. Un état des lieux de l'économie sociale et solidaire

Intervention de Philippe FREMEAUX

Le magazine Alternatives Economiques est édité par une SCOP (une coopérative) que **Philippe FREMEAUX** a présidée pendant 13 ans. Il remarque que les structures intéressées pour passer de la publicité dans le magazine relèvent surtout de l'économie sociale et solidaire (ESS).

La définition de l'économie sociale et solidaire se trouve dans le statut de l'organisation concernée : c'est une structure associative, dont le fonctionnement est très démocratique, et qui a pour but de satisfaire les besoins de ceux qui l'ont créée ou de ceux qui ont besoin de ses produits ou de ses services (aspect caritatif).

Il y a une ambiguïté de l'ESS : certains considèrent qu'elle va porter un programme plus social, plus démocratique, plus proche des gens. Mais ce message politique n'est porté que par une minorité des acteurs du secteur. En effet, on retrouve dans l'ESS la diversité de la société civile : il y a à la fois des producteurs d'OGM et des producteurs de produits bio par exemple. L'ESS n'est pas uniforme.

Un argument avancé en faveur de l'ESS est que cette économie représente 10 % de l'emploi en France. Toutefois, cette affirmation est à nuancer. En effet, dans ces 10 % sont comptabilisés les enseignants de l'enseignement catholique privé sous contrat. Or, ces structures ne sont pas précisément porteuses du changement social et démocratique de notre société, que revendique l'économie sociale et solidaire.

Un autre problème est que la gouvernance soi-disant démocratique du secteur, notamment dans le secteur bancaire, a en réalité permis à des managers d'asseoir leur envie de puissance.

Egalement, on peut observer que l'économie sociale et solidaire est essentiellement composée des structures dans le social, le sanitaire, culture, loisirs, banques et assurances. Certes, elle remplit des fonctions particulières de réparations, vise à rendre la société plus humaine. Mais l'ESS est totalement absente des autres secteurs, par exemple le bâtiment. Par conséquent, elle ne relève pas vraiment d'une contre économie.

De plus, notre démocratie doit permettre le pluralisme et promouvoir l'alternance. Or, dans l'ESS, le but est au contraire de rendre impossible l'alternance, car la structure entend rester fidèle à son objet social originel. Dès lors, les passations de pouvoir se font bien suivant un système de cooptation, de liste unique, de vote à main levée. C'est légitime en un sens, au regard du but de la structure. Toutefois, il faut en avoir conscience, pour créer des formes de contre-pouvoirs qui permettent à la fois de rester fidèle à l'objet social, mais de le faire aussi évoluer, de créer des espaces de dissensus, et de permettre l'alternance.

Intervention de Nicole ALIX

En Europe, l'économie sociale et solidaire recouvre un ensemble de pratiques ancrées dans des histoires diverses.

- La diversité des modèles de l'ESS en Europe :

La construction de l'économie sociale et solidaire est liée à la façon de vivre dans un pays, la façon dont son économie est construite. Dans le monde des associations et des mutuelles, on peut distinguer quatre grands modèles :

- 1) Le modèle nordique : les associations ont un rôle de lobby, de mobilisation citoyenne, car les dispositifs de protections sociales étaient organisés par les collectivités locales et l'Etat. Lorsque ces derniers se sont retirés, on a vu l'apparition de coopératives ;
- 2) Le modèle anglo-saxon : c'est un modèle fondé sur la philanthropie, sur le système beveridgien de sécurité sociale. Cela a donné naissance à des associations et à des formes de protection sociale en contractualisation. C'est ce modèle-là qui est en train de prendre le plus d'importance en Europe ;
- 3) Le modèle du Sud (Espagne, Portugal, Italie) : l'Etat n'existait pas vraiment, la famille joue un très grand rôle. Il y a certes des coopératives qui sont apparues récemment, mais les associations n'ont pas l'aura qu'elles ont en Allemagne, Autriche, Belgique et France ;
- 4) En Allemagne, en Autriche, en Belgique et en France : on a une alliance entre des organisations sociales, qui a été portée avant 1945 par des mouvements confessionnels (catholiques, protestants). En Allemagne, cette économie est fondée sur un principe de subsidiarité. Ainsi, la base gère et doit répondre au besoin de proximité, suivant différents niveaux : la famille, l'association, le Land, puis l'Etat.

Dans tous ces modèles, les gens se groupent pour faire quelque chose ensemble. Parfois, l'économie sociale et solidaire est vécue comme un modèle de gouvernance collectif, différent d'une entreprise privée ou d'un service public. Parfois, en revanche, l'ESS est vue comme un secteur de production de services sociaux : c'est l'aspect prestations sociales. Suivant le pays, l'un ou l'autre aspect est mis en avant.

▪ La construction européenne :

Jusqu'au début des années 1990, l'économie sociale et solidaire n'intéresse pas l'Union Européenne. Puis, à partir des années 1990, la Commission a commencé à penser que le marché pouvait être adapté. Jacques Delors a notamment chargé un bureau de l'ESS, mais cette expérience n'a pas été poursuivie.

Aujourd'hui, la Commission élabore des outils pour encadrer l'ESS. Dès lors, le risque de modélisation par ces outils est important.

Cette première partie est suivie d'un débat avec la salle.

Question : Au-delà de l'Europe, est-ce que des pays n'ont pas du tout d'ESS ou au contraire existe-t-il des économies 100 % ESS ?

Philippe FREMEAUX rebondit sur ce qu'a exposé Nicole ALIX : derrière l'économie des Etats, il y a des histoires. On le voit dans le domaine de l'eau et de l'électricité par exemple, les Etats n'ont pas la même approche. Pour certains, la gestion doit être étatique, pour d'autres locale, pour d'autres encore privée.

L'esprit du marché unique était notamment d'établir de la concurrence dans les services. Or, les services peuvent être organisés dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, ce que la DG Marché intérieur de la Commission ne comprend pas toujours.

On voit bien lors des forums de l'économie sociale et solidaire, les « rencontres du Mont Blanc », qu'il y a des problèmes de traductions, liés aux histoires nationales particulières.

Nicole ALIX précise qu'il est aussi important de regarder l'économie informelle dans certains Etats. Monter des associations est notamment un moyen pour les femmes de s'émanciper. Il s'agit là d'une forme (informelle) d'économie sociale et solidaire.

Question : Pourquoi n'évoque-t-on jamais les retombées économiques du travail des entreprises de l'ESS ?

Nicole ALIX remarque qu'on se préoccupe souvent des retombées économiques lorsqu'elles sont intéressantes sur le plan commercial.

On le voit aujourd'hui avec la difficulté qu'ont les artistes à vendre leurs albums. Les artistes parviennent à vivre financièrement grâce aux concerts. Dès lors, il y a une guerre entre les festivals : entre les petits festivals qui étaient là depuis longtemps, et les nouveaux gros festivals qui émergent.

Philippe FREMEAUX regrette qu'on se sente aujourd'hui obligé de justifier les activités culturelles à l'aune de leurs retombées économiques. Il ne faut pas enfermer les choses dans leur importance marchande. Des activités, des services produisent du bien-être, du bonheur collectif, que l'on ne peut mesurer à l'aune du critère économique. Il ne faut pas réfléchir en se faisant qu'on va investir dans la culture quand elle est rentable. Un tel raisonnement est dangereux car on trouvera toujours quelque chose de plus rentable que la culture.

Question : Dans l'Europe unie, où on trouve malgré tout les influences contraires du modèle beveridgien et du modèle bismarckien, faut-il tendre à une unification des modèles ou maintenir ces différences ?

Nicole ALIX considère qu'il faut donner à tous ces modèles les moyens d'exister. Il faut donner les cadres juridiques et financiers nécessaires. L'économie sociale et solidaire a été modélisée. On peut certes se féliciter des efforts de la Commission européenne pour promouvoir ces modèles. Toutefois, cela produit des cadres qui ne permettent pas toujours aux associations et aux entreprises de l'ESS de trouver un modèle qui leur convienne pour vivre.

La Commission européenne considère les services à la personne comme des exceptions dans l'arsenal juridique. Dès lors, il faut systématiquement justifier l'existence de ces services. Il y a de la sorte une définition très précise de ce qu'est un SIEG (service d'intérêt économique général), avec beaucoup de critères à remplir.

Il faut défendre un socle de services de défense du bien public, pour réussir à vivre ensemble en Europe.

Philippe FREMEAUX pense que les traditions nationales évoluent, mais que cela prend du temps. De plus, les mécanismes de l'Union Européenne sont aussi capables de prendre en compte les différences.

Question : Michel BARNIER avait annoncé qu'un statut européen des structures qui relèvent de l'économie sociale et solidaire était à l'étude. Qu'en est-il ?

Philippe FREMEAUX remarque que l'immense intelligence des institutions européennes, quand elles évitent le rouleau compresseur du marché, consiste aussi à parfois pouvoir penser la complexité. On peut très bien avoir des mécanismes de normes communes, et en même temps laisser aux Etats le choix des formes sociales qui permettent de les atteindre ou de les satisfaire.

2. Les perspectives pour l'économie sociale et solidaire

Intervention de Nicole ALIX

On peut craindre que la modélisation croissante de l'ESS amène des concentrations, des labels, des SIEG. Il y a là un vrai risque de perte de sens et d'innovation, car le contrôle sur l'ESS apparaît croissant.

Or, le système capitaliste ne peut pas vivre seul. Il est très important de maintenir en coexistence avec le système capitaliste une économie sociale et solidaire.

Intervention de Philippe FREMEAUX

La promesse de l'économie sociale et solidaire répond à une attente forte. En effet, une partie de la population s'inquiète de l'emprise qu'a l'économie sur nos vies.

Donc, les conditions sont réunies pour qu'il y ait un enthousiasme autour de l'ESS.

Mais il faut toujours se poser la question : à quoi sert cette économie ? Puis : comment s'organise-t-on pour la faire fonctionner ? Enfin, il faut s'interroger sur la territorialité de nos économies, pour en reprendre le contrôle, grâce à l'économie locale. L'économie locale fonctionne car, derrière elle, des gens pensent qu'en travaillant ensemble, ils peuvent créer des richesses et du bien-être.

L'aspect protection sociale de l'ESS est aussi très positif. Mais, en même temps, il y a des risques énormes. Il faut avoir une réflexion stratégique, un devoir d'efficacité, d'autant plus que c'est l'argent public qui est dépensé, un argent qui n'a pas été gagné par la structure en ESS.

Cela amène à une autre question : qui paie ? Or, pour maintenir des offres répondant aux besoins des plus pauvres, la société doit accepter un haut niveau de redistribution.

Enfin, il faut se demander qui s'occupe des structures de protection sociale. Cela peut être le secteur public, ou l'ESS, mais aussi parfois le secteur privé. Dans ce dernier cas, il importe

d'avoir des normes qui réglementent la concurrence, comme on le voit par exemple pour les mutuelles.

Ainsi, à cause de la concurrence entre les mutuelles, il faut des règles publiques pour que celles qui offrent des avantages aux malades aient un juste retour sur cet avantage. Il ne suffit pas d'avoir des labels. Il faut que les avantages qu'a la structure soient la contrepartie réelle de l'avantage qu'elle offre.

Cette seconde partie est suivie d'un débat avec la salle

Question : Comment peut-on construire des politiques européennes communes pour l'EES alors que les structures de l'EES sont différentes suivant les Etats membres ?

Philippe FREMEAUX considère qu'il est néanmoins possible d'élaborer des cadres communs, par exemple des règles communes pour la concurrence, les normes environnementales, les objectifs en matière de santé. Ensuite, chaque Etat membre choisit comment mettre en œuvre l'objectif sur son territoire, en utilisant le service public, ou l'entreprise privée, ou encore une structure qui relève de l'économie sociale et solidaire.

Nicole ALIX pense à ce propos qu'il est nécessaire de créer des catégories juridiques au niveau européen, d'une manière que ces catégories puissent être utilisées en fonction des politiques et des histoires des différents Etats membres.

le 23 novembre 2012

Bérengère Faveaux